Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260601-2026_46-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRAINOU

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

SEANCE ORDINAIRE DU lundi 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Etaient présents
PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier, BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick, ROLAND Fabrice-Claude, GALLIER François.

Absents représentés
RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Aymeric PÉPION.

Absents
MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,
GALLO Maxime.

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

Délibération n° 2026/46 – ADOPTION DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (PRA) et RACI DE LA COMMUNE

Vu la directive Européenne 95/46 du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données,
Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018,
VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-13 et L2121-13-1,
VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la délibération n° 2012 07 04 01 approuvant le règlement intérieur de la Mairie,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Traînou d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ***à l'unanimité***,

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260601-2026_46-DE

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le Plan de Reprise d'Activité (PRA) et RACI de la commune, mis à jour avec notre prestataire informatique, Delta Technologies et notre Délégué à la Protection des Données (DPO) de DataVigi Protection. Ce PRA s'ajoute à la charte informatique de la Mairie et explique la procédure à suivre en cas de bug ou panne informatique paralysant tout le système informatique de la mairie et / ou de la commune.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire,

Pour copie conforme, le 1er juin 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE TRAINOU (Loiret)

Aymeric PEPION

La secrétaire de séance,

Jacqueline FOUCAULT